

# Le journal de la Communauté de Communes du Pays de Sault

Mars 2006 • n° 1



## Editorial

En s'unissant à dix, la Communauté de Communes du Pays de Sault a créé un espace unique de solidarité. Mettant en commun leurs atouts, leurs forces, leurs moyens, leurs dynamismes, ces communes pourront faire face aux exigences d'aujourd'hui et préparer les défis de demain.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la structure vient d'accueillir depuis le début de l'année, la commune de COMUS.

Avec des compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement et du cadre de vie, d'équipements sportifs et culturels ainsi que dans le domaine social les élus se sont donnés les moyens d'agir pour rendre la vie de nos concitoyens plus confortable. Par ailleurs, cet outil de développement doit nous permettre de dynamiser notre territoire par la consolidation de l'existant et la mise en place de nouvelles structures pour préparer l'accueil des nouveaux venus dans les meilleures conditions.

Avec le passage du SIVOM à la Communauté de Communes, la réouverture de la Maison de la Montagne, l'arrivée de Cédric BORG en qualité d'agent de développement, l'année 2005 aura été celle de l'installation.

Dans le même temps, les services rendus par le SIVOM aux communes se sont poursuivis avec la Communauté de Communes; il nous appartient maintenant de nous atteler à formaliser le projet territorial qui va fédérer les forces vives de notre territoire.

En ce début d'année 2006, je remercie toutes celles et ceux, secrétaire, personnel technique, élus qui œuvrent au quotidien pour que l'intercommunalité ne soit pas un vain mot.

*Francis SAVY,*

*Président de la Communauté de Communes du Pays de Sault*

## SOMMAIRE

- 2 Qu'est ce qu'une Communauté de Communes ?  
Qui adhère ?  
Qui peut adhérer ?  
Peut-on quitter la Communauté ?
- 3 Qui décide ?  
Avec quels salariés ?
- 4 Que peut faire la Communauté ?
- 5 Dans quels locaux ?  
Avec quel budget ?
- 6 Quelles réalisations ?  
Quels projets ?
- 7 Comment développer notre territoire ?
- 8 Participation.

## A NOS LECTEURS

Cette première édition a un but essentiel : vous donner toutes les informations relatives à la création et au fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Sault. Vous allez découvrir en détail ce nouvel outil de développement économique qu'est la Communauté de Communes.

“ Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération inter-communal (EPCI) qui réunit des Communes autour d'un projet de développement et d'aménagement de l'espace. ”

## Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes ?

C'est un outil qui regroupe sur un territoire donné des communes ayant décidé de mettre en commun de la matière grise, des moyens matériels et humains, pour développer de manière durable l'économie dans l'harmonie, le respect de l'environnement et de ses habitants.

Cet outil est mis en place par la volonté des communes concernées qui établissent les statuts, décident des missions communes, des modes de fonctionnement et de prise de décision.

Après vérification par les services préfectoraux de la légalité de l'outil, le Préfet du Département valide, par arrêté, la création de la "Communauté de Communes".

### QUI ADHÈRE ?

La Communauté de Communes du Pays de Sault regroupe à ce jour 11 communes :

#### LE PETIT PLATEAU :

Aunat, Campagna de Sault, Galinagues, Mazuby et Rodome.

#### LA VALLÉE DU RÉBENTY :

Belfort sur Rébenty et Joucou.

#### LE GRAND PLATEAU :

Belvis, Comus, Espezel et Roquefeuil.

Ces onze communes représentent 985 habitants permanents (recensement de 1999).

### QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute commune territorialement limitrophe ou séparée par une seule commune non adhérente.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération demandant l'adhésion à la Communauté de Communes. Toutes les communes adhérentes doivent ensuite se prononcer par délibération et 2/3 d'entre-elles

doivent donner un avis favorable. Le Conseil Communautaire doit également donner un avis favorable.

Les délibérations sont ensuite transmises à la Préfecture. Le Préfet prend un arrêté d'intégration de la nouvelle commune dans la Communauté de Communes.

### PEUT-ON QUITTER LA COMMUNAUTÉ ?

Oui, sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération demandant le retrait. La Communauté de Communes et les Communes adhérentes doivent délibérer sur cette demande.

- Si 2/3 des conseils municipaux ne

s'y opposent pas, elle peut quitter la Communauté. Le Préfet prend un arrêté de retrait de la commune.

- Si moins des 2/3 des communes acceptent le retrait, elle peut faire appel au Préfet qui peut trancher en sa faveur.



L'église de Campagna de Sault

Balade hivernale dans les forêts du Pays de Sault



“ La décision finale appartient au Conseil Communautaire qui doit délibérer favorablement pour qu'une action soit réalisée. ”



Le village d' Aunat

Espezel en été



## QUI DÉCIDE ?

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués des communes adhérentes. Ces délégués sont élus par leur Conseil Municipal respectif pour la durée de leur mandat municipal. Le Conseil Communautaire est composé de 22 membres.

Il élit un Président. Le **Président** actuel est Francis SAVY, Maire de Mazuby. De plus, le Président s'appuie sur des vice-présidents :

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : Jean-Pierre ESPOSITO (ROQUEFEUIL),

**2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jean-Louis SIFFRE (RODOME),

**3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Georges GLARDON (JOUCOU).

Cette organisation permet une meilleure efficacité de travail, une bonne répartition des tâches et du pouvoir de réflexion.

La décision finale appartient au Conseil Communautaire qui doit délibérer favorablement pour qu'une action soit réalisée. Le Conseil Communautaire est composé de deux délégués pour chaque commune adhérente à la Communauté, soit un total de 22 délégués.

### Délégués par Commune :

#### Aunat :

L. FAURE, G. BEDOS

#### Belfort sur Rébenty :

J. AUTHIER, L. RIVIÉ

#### Belvis :

G. BERTHUEL, A. ROLLAND

#### Campagna de Sault :

D. MONTAGNE, J. ARZUL

#### Comus :

J. PELOFI, P. VERGÉ

#### Espezel :

G. CALVET, Y. A. CAUSSE

#### Galinagues :

P. EMERY, A. LEUSCH

#### Joucou :

G. GLARDON, G. PETIT

#### Mazuby :

F. SAVY, C. BARAILLA

#### Roquefeuil :

R. TOUSTOU, J.P. ESPOSITO

#### Rodome :

J.L. SIFFRE, A. FOUSSARIGUES

## AVEC QUELS SALARIÉS ?

Le personnel permanent de la Communauté de Communes est composé de 8 salariés, dont 4 à temps complet. Les missions sont ainsi réparties :

### Personnel administratif :

#### Responsable administratif

– Régie – Comptabilité :

Marie Pierre CAMBON,

#### Agent de développement :

Cédric BORG,

### Personnel technique :

#### Chef d'équipe :

Michel AUTHIER,

#### Agent de salubrité :

Philippe ROLLAND,

### Agent de service technique :

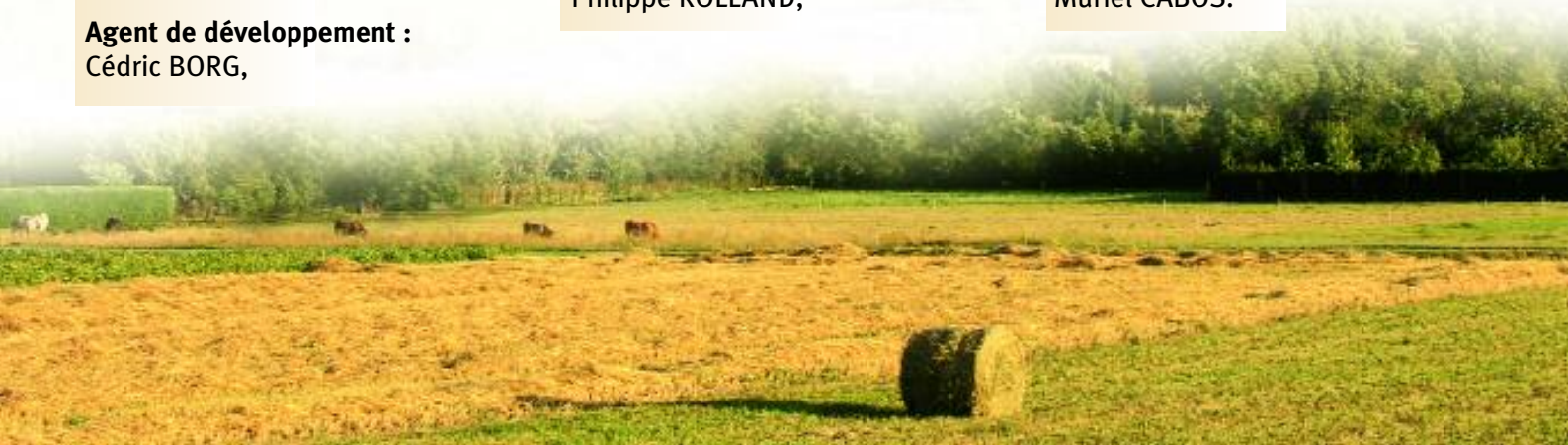
Alexandra CROUZILLES,

#### Chauffeurs de bus :

Pascal FAURE,

Pascal CHENAL,

Muriel CABOS.



# Que peut faire la Communauté ?

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Compétence en matière économique

- Etudes et réalisations d'équipements d'intérêts communautaires (Par ex. : une zone d'activité).
- Etude et accompagnement de projets de développement économique, (Accompagnement dans la création et le développement des petites entreprises, recherche de financement...).

### Compétence en matière touristique

- Valorisation et gestion des itinéraires de randonnée pédestre sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Etude, accompagnement d'actions et de projets favorisant le développement du tourisme local, notamment par la valorisation des produits du terroir, des richesses naturelles et de l'agro-tourisme.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

### Développement local

- Etude, élaboration et mise en place d'un programme de développement et d'aménagement de l'espace communautaire devant aboutir à la signature d'un contrat de développement avec le Conseil Général.
- Etude et réalisation d'un état des lieux sur la valorisation et la protection des paysages et du patrimoine bâti.
- Montage et suivi des projets, recherche de subventions, réalisation des marchés par consultation.

## ENVIRONNEMENT

- Il est vital de protéger l'environnement de notre territoire. Pour cela la Communauté de Communes mène une réflexion préalable sur l'impact environnemental de chaque projet, met en place des actions de sensibilisation à l'environnement, des animations nature...

Elle diligente aussi des :

- Etudes sur la suppression et la réhabilitation des décharges sauvages.

## CADRE DE VIE ET SOCIAL

### Compétences dans l'amélioration du cadre de vie

- Mise en place et suivi de programmes d'habitats communautaires.
  - Entretien de l'éclairage public courant par le remplacement des lampes.
  - Etudes, création et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (stade d'Espezel...).
- Soutien et accompagnement tant financier, technique ou matériel aux associations situées dans le champ d'intervention des domaines sportif, culturel, social ou d'accompagnement de l'enseignement.
- Transport scolaire et autres transports collectifs.



Produits du terroir

### Compétences dans le domaine de l'action sociale

- Soutien et accompagnement des associations qui interviennent dans le domaine de la petite enfance, enfance et jeunesse.
- Etude, création, aménagement et gestion de structures pour les enfants de 0 à 16 ans (Ex. : crèche, halte garderie, centre de loisirs maternel, centre de loisirs sans hébergement...)
- Aides aux personnes dépendantes pour le maintien à domicile. Mise en place de permanences des différents services permettant le soutien à la population.



Foire d'Espezel, démonstration de chiens de berger.



La Maison de la Montagne

## DANS QUELS LOCAUX ?

La Communauté de Communes dont le siège social est à Espezel, occupe deux bâtiments pour son fonctionnement :

**La Maison de la Montagne à Roquefeuil**, où sont installés la secrétaire de la Communauté de Communes, l'agent de développement, l'association ACCES, permet l'organisation d'expositions, de conférences, de réunions publiques et accueille des permanences de services publics (Mission Locale d'Insertion, Chambre d'Agriculture...) et ce durant toute l'année.

**Le local technique de Peyre Rouge à Espezel** est l'atelier du personnel technique de la Communauté de Communes, il permet le stockage des matériels (tracto-pelle, autobus, véhicules...)

## AVEC QUEL BUDGET ?

### Analyse du budget 2005 :

L' Ourthizet



Le Petit Plateau et Rodome

### FONCTIONNEMENT

**Dépenses : 332 227,00 €**

Elles sont composées :

- Des charges de fonctionnement général : énergie, carburant, fournitures administratives, maintenance, animations, promotion, cotisations diverses, impôts et charges,...
- Des charges du personnel.
- Des charges financières : intérêts d'emprunts.

**Recettes : 332 227,00 €**

Elles sont composées :

- De la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- De la participation financière du Conseil Général de l'Aude pour des actions de partenariat,
- Des prestations de services.

La Communauté de Communes est en grande partie financée par le système

de la fiscalité additionnelle, c'est-à-dire par le produit des quatre taxes locales (la Taxe Professionnelle, la Taxe d'Habitation, la Taxe du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti),

### INVESTISSEMENT

**Dépenses : 68 015,00 €**

Il s'agit :

- Du financement des projets d'aménagements en cours ou programmés, ainsi que de l'équipement du service technique,
- Du capital des emprunts.

**Recettes : 68 015,00 €**

Il s'agit du financement des projets d'aménagements et des équipements prévus en dépenses (autofinancement, emprunt et subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département de l'Aude).



Belvis



Mazuby



Roquefeuil

**“ L'intérêt communautaire c'est la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les actions qui ont vocation à être mises en œuvre par la structure intercommunale et celles qui restent dans la sphère des communes. Elle doit permettre d'optimiser l'exercice des compétences sur le territoire communautaire. ”**

## Quelles réalisations ?

Cette première année d'existence de la Communauté de Communes fut une année consacrée à la réflexion et aux exigences administratives. Malgré cela les élus ont souhaité soutenir les actions d'intérêts communautaires menées par les associations. Les réalisations et les actions accompagnées ont été :

### La réouverture et la réhabilitation de la Maison de la Montagne (mise aux normes, équipement...)

#### Le soutien tant technique que financier aux associations :

- ACCES, pour ses actions de loisirs et d'éducation destinées aux jeunes du canton, pour l'organisation des différentes animations.
- Les Petits Loups qui accueillent les enfants de 0 à 6 ans en crèche et halte-garderie,
- La Foire d'Espezet dans le cadre de son organisation.
- Sports : Ski-Club, Rugby Club Cathare, Football Club et Sport en Pays de Sault.

### L'acquisition de matériels de déneigement (tractopelle, étrave...) et de transport.

## QUELLES ACTIONS POUR 2006 ?

#### Les actions en cours :

**Création de deux nouveaux sentiers de randonnées pédestres**, l'un concernant le Pic de L'Ourthizet, l'autre la commune de Campagna de Sault. Coût total : 10 305 € H.T. Financement demandé au Département : 50 %

**Création du topo-guide des sentiers de randonnées du Pays de Sault.** Coût total : 4 450 € H.T financés à 80% par le Département.

**Création d'un guide pratique** regroupant les informations utiles du Pays de Sault (adresses des commerces, des prestataires de services, des hébergeurs, événements festifs...). Réalisation prévue en 2006.

**Mise en place d'un Conseil Communautaire des jeunes** du Pays de Sault, en collaboration avec les écoles primaires et secondaires.

**Aménagement paysager des pourtours de la Maison de la Montagne.** Coût total de 116 368 € H.T. Financements demandés : Etat - Région - Département. Travaux prévus en 2006/2007.

**Extension des locaux techniques de la Communauté.** Coût total 120 973 € H.T. Subventions demandées : Etat-Région-Département. Travaux prévus en 2006/2007.

**Réalisation d'une pré-étude Bois Energie**, par l'association Bois Energie 66.

**Réalisation d'une étude sur l'aménagement touristique de la vallée du Rébenty.**

**Réalisation d'une étude sur l'accueil du public :** Maison des services, informations touristiques...

**Renouvellement de l'éclairage du stade d'Espezet.**

D'autre part, la Communauté de Communes poursuit sa construction avec la définition de l'intérêt communautaire réalisée par le groupe de travail des élus. En effet, avec la loi du 13 juillet 2004, le législateur demande aux Communautés de préciser dans leurs statuts, l'intérêt communautaire.

“ Le projet de territoire est l'expression politique (de tous les acteurs : associations, élus, socioprofessionnels, citoyens...) de ce que l'on souhaite pour le territoire à une échéance de moyen à long terme... ”

## Comment développer notre territoire ?

Il est nécessaire de mettre en place un projet de développement global, qui permettra de répondre aux besoins de la population à la fois dans le domaine social, culturel, économique ou encore environnemental.

Ce projet est élaboré avec les habitants, les élus, les techniciens qui constituent les forces vives du territoire. La réussite d'une telle démarche est dépendante de la participation du plus grand nombre et de la volonté de chacun de travailler ensemble.

Cette concertation autour d'un projet commun permettra d'établir un diagnostic analysant les forces et les faiblesses du territoire et dégagant les axes majeurs de développement. Des commissions de travail extra-communautaires constituées à partir de ces axes se réuniront pour déterminer ensemble des actions à mener à moyen et long terme.

**La Communauté de Communes du Pays de Sault a souhaité s'engager dans cette démarche de développement local en partenariat avec le Conseil Général de l'Aude.**

**Cet engagement suit trois étapes :**

**La convention de partenariat** signée le 31 octobre 2005, a permis l'embauche et le financement de l'agent de développement local en poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

**L'accord d'objectif** valide le projet territorial de développement et permet de financer des actions jugées prioritaires.

**Le contrat de développement et d'aménagement** est un plan d'action pluriannuel permettant de mettre en œuvre le projet de territoire et planifiant l'engagement financier du Conseil Général pour trois ans renouvelable deux fois.



Belfort sur Rébenty



Joucou en automne

## L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La mission de l'agent de développement est d'impulser, de concevoir et d'animer le projet de développement local en concertation avec les habitants et les élus au travers des commissions thématiques. Il est l'interlocuteur de tout porteur de projet qu'il va écouter, aider dans la définition de son projet et dans la recherche de subventions. Il va le mettre en relation avec les différents partenaires, privés ou publics qui l'assisteront dans la réalisation de son projet.

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Forces/Faiblesses  
Axes majeurs de développement

**CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Commissions extra-communautaires  
Actions prioritaires

**MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Suivie des actions  
Veille citoyenne

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ACCORD D'OBJECTIF**

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT**



Comus

Si vous souhaitez avoir des informations sur la Communauté de Communes, la démarche de développement local, si vous êtes porteur de projet... ou si vous souhaitez simplement nous faire part de vos remarques, n'hésitez pas à nous contacter, par courrier traditionnel, courriel ou téléphone :

#### **SECRETARIAT**

**Marie-Pierre CAMBON**

Maison de la Montagne 11 340 Roquefeuil

Tél : 04 68 20 76 55 - Fax : 04 68 20 77 54

Courriel : cdc.paysdesault@wanadoo.fr

#### **AGENT DE DEVELOPPEMENT**

**Cédric BORG**

Maison de la Montagne 11 340 Roquefeuil

Tél : 04 68 20 65 69

Courriel : borg.paysdesault@wanadoo.fr

Le village de Galinagues

La Communauté de Communes a décidé la mise en place de commissions de travail extra-communautaires pour réfléchir ensemble sur les actions à mener à moyen et long terme. Votre participation est souhaitée.

N'hésitez pas à nous rejoindre.



### BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....

Je souhaite participer aux prochaines commissions de travail.

*Nous vous recontacterons ultérieurement pour participer aux commissions thématiques qui seront mises en place prochainement.*